



Regularisation de la situation

Par **MEITE AFOUSSATA**, le **02/11/2009** à **21:07**

Bonjour, je suis mariée avec un ivoirien résidant (carte séjour 10 ans), nous avons eu un enfant né à NANTES en 2004. JE suis parti avec l'enfant en COTE D'IVOIRE en 2004 et nous y sommes restés. En juillet 2009 nous avons eu des visas tourisme et sommes venus rejoindre mon époux, alors je voudrais savoir s'il est possible de demander ma régularisation.

Par **chris_ldv**, le **14/12/2009** à **13:45**

Bonjour, votre visa de tourisme valable depuis juillet 2009 n'est plus valable et vous êtes désormais en situation irrégulière. Salutations,

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **22:53**

Bonjour yland, Le but de ce forum n'est pas de caresser les gens dans le sens du poil mais de dire "voilà ce que prévoit la loi" et rien d'autre. Nous sommes ici sur un forum juridique et nous n'avons pas pour objet de raconter n'importe quoi, encore moins de donner foi aux légendes urbaines ni de donner de faux espoirs, pour ça, il y a suffisamment d'associations qui sont capables d'envoyer les gens au casse-pipe, faute de formation. Je vous rappelle que ce forum est tenu exclusivement par des juristes, que ceux-ci acceptent de donner conseils et orientations en fonction de la réglementation, qu'ils le font durant leur temps libre et gracieusement. Maintenant, rien n'empêche MEITE AFOUSSATA de consulter un avocat. Cet avocat lui dira aussi "votre visa de touriste est expiré et vous êtes en situation irrégulière sur le sol français ce qui vous met en danger d'être expulsé à tout moment". Mais oui, il dira ça

mais, en plus, cet avertissement sera payant.
Alors militez tant que vous voudrez dans des associations mais laissez les juristes faire leur boulot de juriste, ce pour quoi ils ont été formés (souvent à BAC + 5 voire plus) et ont de l'expérience. Non, le droit français n'est pas le pays des bisounours, c'est bien plus dur.
Je suis donc dans l'obligation de supprimer votre message. Désolé mais vous n'avez pas suivi la charte du bon usage de ce forum.